



## LA ROUTE DU SUCCÈS 2020

FAQ



MONAT Global Canada ULC

**Q : QUELLES SONT LES DATES DE LA PÉRIODE DE QUALIFICATION POUR L'INCITATIF DE FORMATION LA ROUTE DU SUCCÈS?**

R : Du 1er décembre 2019 au 30 avril 2020 à 23 h 59, HE.

**Q. QUI PEUT ASSISTER À LA FORMATION POUR LEADERS DU VENDREDI?**

R. Ceux au titre de carrière de mentor de marché associé ou plus haut sont invités à assister à la formation exclusive pour leaders le vendredi après-midi. Si vous êtes présentement à un rang inférieur à MMA, vous devez atteindre MMA ou un rang supérieur avant le 30 avril 2020 afin de recevoir une invitation par courriel.

**Q. SI JE PERDS MON TITRE DE CARRIÈRE DE MMA AVANT LE 30 AVRIL 2020, PUIS-JE QUAND MÊME Y ASSISTER?**

R. Malheureusement, non. Seulement ceux au titre de carrière de MMA ou plus haut seront invités à participer à la formation pour leaders du vendredi.

**Q. PUIS-JE AMENER UN INVITÉ À LA FORMATION DU VENDREDI/SAMEDI?**

R. Oui. Vous pouvez amener un invité non partenaire de marché à une des journées de formation ou les deux, mais l'invité doit aussi payer les frais d'inscription de 49,99 \$ afin d'y assister.

**Q. PUIS-JE ASSISTER À PLUS D'UN ÉVÈNEMENT LA ROUTE DU SUCCÈS?**

R. Oui. Vous pouvez assister à autant d'évènements que vous voulez, mais les frais d'inscription de 49,99 \$ s'appliquent à chaque évènement.

**Q. QU'EST-CE QUI EST INCLUT AVEC LES FRAIS D'INSCRIPTION DE 49,99 \$?**

R. Les frais d'inscription couvrent la séance du vendredi pour MMA+ (s'il y a lieu) et la séance du samedi pour PMG+, y compris les conférenciers, le déjeuner et le dîner du samedi. Que vous assistiez à la formation du samedi, la formation du vendredi ou les deux séances, les frais demeurent inchangés.

**QUESTIONS SUR L'INCITATIF VOS RECRUES ET VOUS**

**Q : QUELLES SONT LES DATES DE LA PÉRIODE DE QUALIFICATION POUR L'INCITATIF VOS RECRUES ET VOUS SUR LA ROUTE DU SUCCÈS?**

R : Du 1er décembre 2019 au 30 avril 2020 à 23 h 59, HE.

**Q. QUE SIGNIFIE NOUVEAU VP?**

R. Lorsque nous disons « nouveau », nous faisons référence au VP provenant d'un MP que vous avez récemment parrainé. Par exemple, vous accumulerez un NOUVEAU VP de 200 sur la vente de l'ensemble de produits Les essentiels. De plus, le VP généré par cette personne pendant la période de qualification comptera pour votre VP cumulatif. (Le VP généré par les PM parrainés par votre PM ne compte pas pour votre VP cumulatif.)

**Q. QUE SIGNIFIE MON VP?**

R. MON VP signifie tout volume généré par vos ventes personnelles, et les ventes de vos clients, de vos VIP existants et de vos nouveaux VIP.

**Q. COMBIEN DE NUITS À L'HÔTEL PUIS-JE RECEVOIR?**

A. Vous pouvez profiter d'une nuit à l'hôtel accueillant l'évènement.

**Q. PUIS-JE CHOISIR UNE RÉCOMPENSE EN ARGENT COMPTANT AU LIEU DE LA NUIT À L'HÔTEL?**

R. Non. Aucune substitution ne sera accordée pour la nuit à l'hôtel.

**Q. SI JE NE PEUX PAS ASSISTER À L'ÉVÈNEMENT, EST-CE QUE JE PROFITERAI D'UNE NUIT GRATUITE À L'HÔTEL, À UN AUTRE MOMENT?**

R. Non. La nuit à l'hôtel doit être utilisée soit avant, pendant ou après l'évènement. Par exemple : jeudi à vendredi, vendredi à samedi ou samedi à dimanche.

**Q. DOIS-JE CONFIRMER MA PRÉSENCE AU SOUPER ET LA NUIT CHOISIE À L'HÔTEL, SI JE SUIS ADMISSIBLE?**

R. Oui. Vous recevez un courriel vous félicitant et vous demandant de confirmer votre présence, selon l'échelon atteint.

**Q. PUIS-JE AMENER MON CONJOINT?**

R. Oui, votre conjoint/partenaire peut vous accompagner au souper si vous vous qualifiez pour l'échelon 1 ou 2, mais il y a des frais de 155 \$ CA pour l'invité qui vous seront facturés lorsque vous confirmez votre présence.

**Q. SI J'ATTEINS LES ÉCHELONS 1 ET 2 ET J'ASSISTE À DEUX ÉVÈNEMENTS LA ROUTE DU SUCCÈS DANS DEUX VILLES DIFFÉRENTES, PUIS-JE ASSISTER AU SOUPER DANS UNE VILLE ET UTILISER LA NUIT À L'HÔTEL DANS L'AUTRE VILLE?**

R. Non. Si vous vous qualifiez pour le souper et une nuit à l'hôtel, ils doivent avoir lieu dans la même ville.

**Q. SI J'ATTEINS LES ÉCHELONS 1 ET 2 ET J'ASSISTE À DEUX ÉVÈNEMENTS LA ROUTE DU SUCCÈS DANS DEUX VILLES DIFFÉRENTES, PUIS-JE ASSISTER AUX DEUX SOUPERS?**

R. Non. Vous pourrez seulement assister à un souper.

**Q. PUIS-JE DONNER/TRANSFÉRER MA CHAMBRE D'HÔTEL À UN AUTRE PARTENAIRE DE MARCHÉ?**

R. Nous n'accepterons pas de transferts pour les chambres d'hôtel. Si vous vous qualifiez pour une chambre d'hôtel, la réservation doit être en votre nom.